



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/657
19 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance d'urgence aux rapatriés volontaires et
aux personnes déplacées au Tchad

Rapport du Secrétaire général

1. Conformément à la résolution 43/143 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1988, sur l'assistance d'urgence aux rapatriés volontaires et aux personnes déplacées au Tchad, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué d'appliquer son programme spécial d'assistance aux rapatriés dans ce pays. Ce programme, qui a commencé en janvier 1987, a été adopté dans le cadre de la réponse globale de la communauté internationale aux besoins de relèvement et de reconstruction au Tchad et en fait partie intégrante. Le programme initial de neuf mois a été prorogé plusieurs fois, jusqu'au 31 mars 1989. Les fonds affectés à ce programme ont permis de répondre aux besoins de rapatriés venant du Bénin, du Cameroun, de République centrafricaine et du Nigéria.

2. On estime qu'à la fin de 1988, environ 103 000 rapatriés avaient bénéficié de l'assistance du HCR, qui permettait notamment d'assurer la fourniture de couvertures, d'ustensiles de ménage, de semences et d'outils agricoles et de prendre en charge les coûts de transport, de même que l'approvisionnement en produits alimentaires. La distribution de produits non alimentaires dans le sud du pays a été entreprise avec des véhicules appartenant à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sous la supervision de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Croix-Rouge tchadienne.

3. Agro-Action, organisation non gouvernementale ouest-allemande, était le principal partenaire du HCR pour les opérations dans la région de Ouaddai. On a également fourni une assistance aux rapatriés dans le secteur agricole, pour la mise en valeur des ressources hydrauliques dans les régions d'origine des rapatriés dans le sud du Tchad. Une société commerciale privée, la SOTRAMY, sous la supervision générale de l'Office national de l'hydraulique pastorale et villageoise

(ONHPV), a creusé des puits et installé des pompes à eau. L'assistance au titre de ce programme a été financée grâce à des fonds recueillis à la suite de l'appel spécial. A la clôture du programme, en mars 1989, on avait dépensé 2,25 millions de dollars. Des opérations limitées de rapatriement se sont poursuivies en 1989, en particulier à partir du Cameroun, de la République centrafricaine et du Nigéria. Ces opérations ont été financées au titre des affectations annuelles du programme du HCR en faveur des pays concernés.

4. Depuis la clôture du bureau du HCR au Tchad, le représentant du HCR au Cameroun coordonne les activités au Tchad en coopération avec le bureau du PNUD à N'Djamena.
